

Conseil municipal du jeudi 15 octobre 2020 à 20 heures

Lieu : Salle des fêtes de Najac

Elu-e-s présent-e-s : Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Isabelle Barres, Pierre-Jean Barthèye, Natacha Clouzet, Suzanne Déléris, Fabrice Guibal, Virginie Le Floch, Rémi Mazières, Laurence Milliat, Charles Poux, Claude Rabayrol, Jean-Régis Souvignet

Excusé : Philippe Gary

Excusé avec pouvoir : Mathieu Laroussinie (pour Claude Rabayrol)

CR rédigé par : Laurence Milliat

L'ordre du jour et le vote portent sur les points suivants :

1. Fiscalité : Fixation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement

C'est un impôt local perçu par la commune. Il est décidé de ne pas l'augmenter et la maintenir au taux de 1% en vigueur depuis de nombreuses années.

=> POUR 14 voix

2. Finances : Fixation des loyers et charges des locaux communaux

Lors du dernier conseil du 15 septembre, nous avons voté certains loyers, mais on doit aujourd'hui voter le montant des loyers qui ne l'avaient pas été, afin de pouvoir procéder aux paiements dus. Voir tarifs. Pour l'utilisation des salles communales, les tarifs et les modalités seront révisées d'ici fin 2020 pour une application au 1/1/21.

Pour les loyers des cabinets dans le regroupement médical : le montant global ne change pas, mais intègre une provision pour charges (130 euros + 20 euros de provisions pour charges pour le cabinet des infirmières et celui de l'ostéopathe, et 260 euros + 40 euros de provisions pour charges pour la kinésithérapeute). Une régularisation des charges sera faite en fin d'année civile.

=> POUR 12 voix, 2 abstentions

3. Environnement : Programmation 2021 coupe et vente de bois ONF

Projet d'aménagement forestier 2018-2037 à Mergieux. Une coupe d'amélioration est prévue sur 11 ha de douglas. La délibération vise à autoriser l'ONF à faire la coupe sur environ 680 m³ de bois.

=> POUR 14 voix

4. Ressources humaines : Suppression d'un poste

Suppression du poste de directeur de la Maison du gouverneur (catégorie A) et non renouvellement du CDD de la personne à ce poste. Le directeur en a été informé directement par le maire et le 1^{er} adjoint.

La Maison du gouverneur connaît un déficit important, et un nombre de visiteurs insuffisant et en forte baisse (6350 visites en 2019, pour l'instant 2708 en 2020). La maison du gouverneur va continuer à vivre, des animations sont prévues prochainement. Il demeure un poste à temps partiel (80%).

Il semble important que toutes les bastides participent au financement de ce lieu. Pour l'instant, seule la commune de Najac supporte les frais de fonctionnement. Il est souligné que c'est toujours une lourde décision de supprimer un poste, et qu'elle se justifie par la situation financière.

=> POUR 12 voix, 2 abstentions

5. Associations : Demande de subvention de la SPA

Proposition du maire : ne pas voter une subvention à la SPA car 1000 euros de subvention ont été déjà été accordés à la SPA en 2020 pour l'association Najacoise "Chats Libres".

=> POUR suivre la proposition du maire 14 voix

6. Patrimoine immobilier : Accompagnement d'ADEFPAT pour réflexion sur le site de Mergieux

Association qui accompagne des collectivités pour définir un projet, en organisant une dizaine de séances de réflexion avec des élus et des citoyens (il faut constituer un groupe d'une quinzaine de personnes). Ces séances sont prévues sur 10 à 12 mois, pour aboutir à un projet défini. Ce service fait l'objet d'aides financières. Coût pour la commune : entre 1500 et 2000 euros.

=> POUR 13 voix, 1 abstention

7. Ouest Aveyron Communauté : Désignation d'un conseiller à chacune des 4 commissions thématiques

Les commissions thématiques sont composées des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués concernés auxquels s'ajouteront un représentant par commune (3 pour Villefranche 2 pour Villeneuve).

Pour Najac, les représentants seront :

- Cadre de vie : Pierre-Jean Bartheye
- Développement économique, emploi, tourisme, enseignement supérieur : Jean-Régis Souvignet
- Cohésion sociale, jeunesse, culture et sport : Natacha Clouzet
- Aménagement et transition écologique : Gilbert Blanc

Et pour le comité restreint développement économique, emploi, tourisme : Suzanne Déléris

=> POUR 14 voix

8. Conseil municipal : formation des élus

Le Conseil municipal est tenu de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres. Il s'agit de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Il est proposé d'allouer 2% du montant total des indemnités des élus pour les dépenses de formation. Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions durant son mandat. Les élus ayant une délégation sont tenus de suivre une formation durant la première année. L'ADM12 est le seul organisme habilité pour l'Aveyron.

=> POUR 14 voix

9. Urbanisme : Déclarations d'Intention d'Aliéner des biens soumis à Droit de préemption urbain

2 biens sont soumis : 68 place du Faubourg et 2 rue Haute Alphonse de Poitiers. Le conseil ne souhaite pas préempter.

=> POUR 14 voix

10. Ajout d'un point validé par vote à l'unanimité : reprise du chantier VVF tranche 2.

Il faut se prononcer sur la prolongation globale de la durée d'exécution pour tous les travaux. En effet, le confinement et les règles sanitaires ont entraîné des retards dans les chantiers. Un avenant sera élaboré par l'architecte et annexé à cette délibération. Une réunion de concertation a eu lieu quant à cette tranche de travaux avec M. Fayant, directeur du VVF, l'architecte M. Boyer, des entreprises et des élus.

=> POUR 14 voix

Informations

1. Lieu de tenue des séances du conseil municipal. Le CGCT prévoit que le conseil municipal délibère en mairie. Mais il est possible de choisir un autre lieu s'il est neutre, accessible aux personnes à mobilité réduite, et permet d'assurer la publicité des séances. Donc dorénavant tous les conseils municipaux se tiendront à la salle des fêtes, plus accessible et pouvant accueillir plus de public avec les contraintes sanitaires. Un courrier a été envoyé en préfecture pour les informer.

2. Nouvelles dispositions techniques pour la communication. Nous avons acheté du matériel permettant d'enregistrer et filmer des événements, notamment pour les conseils municipaux. Ce matériel peut être disponible pour d'autres manifestations. Il peut être mis à disposition sous certaines conditions à des personnes qui voudraient s'en servir.

3. Entrée dans le capital de la SPL de l'OT communautaire
En tant que Vice-Présidente d'Ouest Aveyron Communauté chargée du Tourisme, Suzanne Déléris est membre de droit du CA de la SPL. Lors du prochain conseil municipal, on devra voter pour un autre représentant de la commune au sein de la SPL.

4. Adhésion au Club des plus beaux villages de France en Aveyron

10 villages d'Aveyron, dont Najac, sont classés parmi les plus beaux villages (sur 159 dans tout le pays). Ces 10 villages sont regroupés dans un "Club des plus beaux villages d'Aveyron" porté par l'Agence Départementale du Tourisme. L'adhésion est gratuite, mais on peut être appelé à contribuer à certaines animations selon les années. Une réunion s'est tenue à Rodez la semaine dernière.

5. Prise de poste à la bibliothèque

Charlotte Rolland a été recrutée pour remplacer Mme Lapière. Elle est présente les mercredis et samedis matins de 9h à 12h. Vous pouvez adhérer pour 10 euros.

6. Etude sanitaire et environnementale sur le secteur minier de Villefranche

La sous-préfecture nous a présenté une étude qui va être réalisée par les entreprises GEODERIS, l'INERIS et le BRGM sur le secteur minier des environs de Villefranche. Pour Najac, cela concerne l'ancienne mine de cuivre de Puechiguier, La Légrie, La Levade et le long de l'Aveyron vers Auribal. Ce genre d'études est obligatoire. Des prélèvements seront effectués pour étudier l'impact sanitaire et environnemental qui peut perdurer sur des sites fermés. Cette étude va durer 2 ans.

7. Rencontre avec les jeunes de Najac

Une rencontre entre des élus et les jeunes de Najac est organisée le mardi 20 octobre à 18h à la salle des fêtes. L'objectif est d'échanger et voir quels projets pourraient être menés pour donner aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans la commune, de s'exprimer, de se réunir, etc. Nous avons envisagé la tranche 10-20 ans, mais l'âge ne doit pas être un frein, toutes les volontés issues de la jeunesse sont les bienvenues !

8. Point Covid

Face à des rumeurs de circulation du virus, nous avons contacté Mme La Sous-Préfète qui nous dit qu'il n'y a pas de cluster avéré dans les communes environnantes même si des cas positifs ont été détectés. Il convient de continuer à prendre des précautions.